

ARRÊTÉ

Listes d'aptitude pour l'accès aux grades des Rédacteurs Territoriaux et Rédacteurs Principaux de 2^{ème} classe après examen au titre de la promotion interne Année 2023

Le Président du Centre de Gestion,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu les ordonnances n° 2020-351 du 27 mars 2020, n° 2020-560 du 13 mai 2020, n°2020-1694 du 24 décembre 2020 et n° 2021-139 du 10 février 2021 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19;

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion du Pas-de-Calais en date du 3 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne ;

Vu les demandes de réinscription formulées par des agents inscrits, le cas échéant, sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne ;

Considérant que les listes d'aptitude sont établies par le Président du Centre de Gestion ;

Considérant que 113 recrutements sur l'année 2022 et qu'un reliquat de 2 recrutements de l'année 2022 sur 2023 dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ont été recensés dans l'ensemble des collectivités et établissements publics affiliés permettant 38 inscriptions de fonctionnaires sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne à répartir sur les deux grades ;

ARRÊTÉ

Article 1 :

Au titre de l'année 2023, sont inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade de rédacteur au choix, les 8 agents suivants :

Mr Paul DELMAIRE, commune de CALONNE RICOUART

Mme Mylène LEFEBVRE-MOURET, commune de DOUVIRIN

Mr Sébastien LEFEBVRE, au CCAS de BERCK SUR MER

Mr Bruno LESTOQUOY, commune de SAINT NICOLAS LES ARRAS

Mme Armelle MORISS, commune de CAMBLAIN CHATELAIN

Mr Alain SALOMEZ, commune de HAISNES

Mme Rose TREUNET, commune de MERLIMONT

Mme Clara WACQUET-DUFLOS, à la communauté d'agglomération de BOULOGNE SUR MER

Article 2 :

Au titre de l'année 2023, sont inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe après examen professionnel, les 30 agents suivants :

Mme Catherine BAILLEUL-SAINTRAIN, commune de DIVION

Mme Véronique BOCQUET, commune de BERCK SUR MER

Mme Faiza BOUARFA, commune de LIEVIN

Mme Amélie BOURBIAUX, communes de COLEMBERT et BELLEBRUNE

M. Benoit BOURSIN, à la communauté d'agglomération de Lens Liévin à LENS

Mme Anne-Sophie CARDON, commune de BARLIN

Mme Cécile CLASADONTE, au SMAV de TILLOY LES MOFFLAINES

Mr Benoit DAUCHY, commune de SAINT OMER

Mme Karinne DESOUTTER, commune de AUCHEL

Mme Séverine DETURCK-MARTEL, à la communauté d'agglomération BETHUNE BRUAY Artois-lys Romane

Mme Céline DUTERTRE PIERRU-DEHAME, commune de SAINT ETIENNE AU MONT

Mme Aurélie FASQUEL-GRESSIER, commune de WIMILLE

Mr Grégory FLAMENT, commune de LEFOREST

Mme Frédérique JOLY-EVIN, à la communauté d'agglomération de Lens Liévin à LENS

M. Armand LAGERSIE, à la CAPSO de LONGUENESSE

Mme Nathalie LEMAIRE-MALFOY, à la communauté d'agglomération de BOULOGNE SUR MER

Mme Nathalie LEMORT-FLIPO, commune de BERCK SUR MER

Mme Muriel MARMOL-TIQUET, à la communauté d'agglomération de BOULOGNE SUR MER

Mme Sandrine NOEL-BAILLY, commune de OUTREAU

Mme Fanny OFFROY-RUCKEBUSCH, à la communauté d'agglomération de Lens Liévin à LENS

Mme Christine OULD RABAH-LAMOURET, au CCAS de LOOS EN GOHELLE

Mme Carole PETIT, commune de FREVENT

Mme Cécilia PIQUET-CHARLEY, à l'EPPC du Musée LOUVRE LENS

Mme Elodie ROBLIN, à la communauté d'agglomération BETHUNE BRUAY Artois-lys Romane

Mme Céline SHEEHAN, commune de SAINT NICOLAS LES ARRAS

Mr Alexandre STIEVENARD, commune de HARNES

Mme Stéphanie TABARY-MULKOWSKI, commune de BOUVIGNY BOYEFFLES

Mme Séverine TANCREZ, commune de WINGLES

Mme Karine VERCOUTRE-CONION, commune de WINGLES

Mme Jessica VLIEGHE, commune de ZUTKERQUE

Article 3 :

Au titre de l'année 2023, sont réinscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade de rédacteur au choix :

Mme Nathalie BECCARIA née DELANNOY, commune de ISBERGUES

En 3^{ème} réinscription :

Mme Christelle BERQUIN, commune de BREBIERES

Réinscription suite aux ordonnances susvisées :

Mme Murielle KWIAITEK, commune de LOISON-SOUS-LENS

Article 4 :

Au titre de l'année 2023, sont réinscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe après examen professionnel, les agents suivants :

En 2^{ème} réinscription :

Mme Jessica REGNIEZ, commune de HENIN BEAUMONT

Article 5 :

L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans. L'inscription est renouvelable deux fois. L'intéressé devra faire connaître par écrit un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste l'année suivante.

Article 6 :

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat,

Fait à BRUAY-LA-BUISSIÈRE, le 12 Avril 2023
Le Président,



Joël DUQUENOY



Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, qui peut être saisi par l'application informatique « télérécoeurs citoyens » accessible par le site Internet www.telerecoeurs.fr, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.